Image not found or type unknown

Liquidation judiciaire et vente aux enchères bien immobilier

Par **boer**, le **26/11/2017** à **13:37**

Bonjour,

Dans le cadre d'une liquidation judiciaire d'une officine pharmaceutique en décembre 2013, mon époux a été contraint de mettre en vente notre appartement pour le remboursement des créanciers. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens réduite aux acquêts. Nous avions trouvé un acquéreur en septembre 2016 mais cette décision a été rejetée en mars 2017 par le Tribunal jugeant l'offre trop basse. Une vente aux enchères a été ordonnée mais la procédure traîne en longueur par inertie administrative. Alors que nous avons déménagé en juillet 2016, nous continuons à payer les charges de copropriété et les impôts fonciers. Et un ravalement de façade très onéreux a été voté. Que pouvons-nous faire pour accélérer la procédure ? Pouvez-vous me confirmer que je suis en droit de demander un remboursement pour moitié des dépenses engagées, l'administrateur ayant assuré à mon époux que la vente de l'appartement devait me revenir à hauteur de 50% ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés